

**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU LUNDI 6 DÉCEMBRE 2021 À 9h
SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE COMMUNAUTÉ**

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille vingt et un le six décembre à neuf heures, le Bureau Communautaire de la CCPRO, légalement convoqué le 30 novembre 2021, s'est réuni dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Communauté à Orange.

Sous la présidence de M. Jacques BOMPARD, Président.

Etaient présents :

Caderousse : M. Christophe REYNIER-DUVAL

Châteauneuf-du-Pape : M. Claude AVRIL

Courthézon : M. Nicolas PAGET

Jonquières : M. Thierry VERMEILLE

Orange : M. Jacques BOMPARD, M. Xavier MARQUOT

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
M. Xavier MARQUOT est nommé secrétaire de Séance



Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Bureau peut valablement délibérer.

Rapporteur : M. Jacques BOMPARD

1. OBJET : ADMINISTRATION / COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT / COMPÉTENCE LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES / BA 115 / DÉSIGNATION DE DEUX MEMBRES TITULAIRES ET DE DEUX MEMBRES SUPPLÉANTS / ABROGATION DE LA DÉCISION DE BUREAU N°2021036 DU 25 OCTOBRE 2021

LE BUREAU

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la désignation de quatre représentants (2 titulaires et 2 suppléants) de la CCPRO à la Commission Consultative de l'Environnement relative à l'avant-projet de Plan d'Exposition au Bruit comme suit :

Titulaires

- M. Yann BOMPARD
- M. Louis BISCARRAT

Suppléants

- M. Thierry VERMEILLE
- M. Nicolas PAGET

- Abroge la décision du bureau de la CCPRO n°2021036 du 25 octobre 2021.



La séance est levée à 10h00.

Le Président, Jacques BOMPARD



Vu pour être affiché le : 20/12/2021
et publié sur le site internet de la Communauté

Conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux EPCI par renvoi à l'article L 5211-1 du CGCT